Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) n° 528/2012 (Biocides TP18)

Produit : Gel anti-mites Raid au cèdre (2 unités) **Marque : Raid** **Réf : 138319**

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial	Gel anti-mites Raid au cèdre 2 unités
Référence	138319
Type de produit	Biocide Insecticide (TP18 - Produits antiparasitaires)
Usage	Protection anti-mites textiles par diffusion passive de vapeur

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS (CLASSIFICATION CLP)

Classification selon Règlement (CE) n° 1272/2008 :
- Aquatic Acute 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques (H400).
- Aquatic Chronic 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H410).

- **Mentions de danger :** H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient des allergènes de parfum (Limonene, Linalool, Citronellol) pouvant déclencher une réaction allergique (EUH208).
- **Conseils de prudence (P102, P273, P391, P501) :** TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance active biocide	Transfluthrine (CAS 118712-89-3) : ~1,34 % (m/m) (13,4 g/kg)
Autres composants	Gélifiants synthétiques, Solvants hydrocarbonés, Composition parfumante cèdre

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS, MANIPULATION & STOCKAGE

- **Contact yeux / peau :** Rincer abondamment à l'eau claire pendant plusieurs minutes. Laver la peau à l'eau et au savon en cas de contact avec le gel.
- **Ingestion :** Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison en montrant l'emballage.
- **Stockage :** Conserver uniquement dans le récipient d'origine au sec, au frais et bien ventilé, à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.